



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **305, Grand Boulevard (Lot 1 575 726)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du projet d'installation d'une enseigne illuminée par réflexion visant l'immeuble sis au 305, Grand Boulevard, sur le lot 1 575 726, ayant pour objet d'autoriser que l'enseigne soit lumineuse, alors que l'article 313 du règlement le prohibe.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mai 2022 à 19 h 30 au centre communautaire Paul-Émile-Lépine, 150, boulevard Perrot, L'Île-Perrot.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant, avant 17 h le jour de la séance, ses questions ou commentaires par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 avril 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière